

Commune de **SELONCOURT 25230**

EXTRAIT
du registre des délibérations
du Conseil Municipal

DCM2012-09-25-5	<p style="text-align: center;">Séance du 25 septembre 2012 à 18h30</p> <p>L'an deux mille douze le vingt-cinq pour la session ordinaire du mois de SEPTEMBRE</p> <p>le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Mairie d Seloncourt - Salle des mariages - après convocation légale, sous la Présidence de Madame THARIN Irène, MAIRE</p>
<p>NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 25 septembre 2012, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 18 septembre 2012 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9, du Code Général de Collectivités Territoriales Le Maire</p>	
<p style="text-align: center;">Etaient présents</p> <p style="text-align: center;">Etaient excusés avant donné procuration</p>	

OBJET : INDEMNISATION DE FRAIS - FORMATION INFORMATIQUE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération prise le 20 mars 2003 autorisant des actions de formation informatique réalisées bénévolement par Madame SLUPINSKI, dans le cadre des Espaces Publics Numériques au Centre Culturel.

Madame Claudine SLUPINSKI assure une nouvelle session de formations à partir du 2 octobre 2012 à raison de 6 heures hebdomadaires.

Madame le Maire propose d'indemniser Madame SLUPINSKI pour les frais occasionnés par ce travail bénévole en lui versant une somme forfaitaire de 300 euros.

La Commission Finances, réunie le 14 septembre 2012, a donné un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Madame le Maire entendu, approuve **à/par**.....

- le versement d'une indemnisation de 300 euros à Madame Claudine SLUPINSKI pour les frais occasionnés. Les crédits seront prélevés sur l'article 6745 chapitre 67 - subvention aux personnes de droit privé.
- et autorise Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget.
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Seloncourt, le 25 septembre 2012
Le Maire
Irène THARIN